



**MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**  
**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le **4 février 2019** à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 5, rue Gale à Ormstown.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1 – 2815-2831 Chemin Lower Concession**

**Nature et effets :**

Première partie : La demande de dérogation mineure a pour objectif d'accepter une marge de recul arrière de 3.48m pour les deux bâtiments agricoles existants soit une grange et un silo suite à une demande de lotissement.

Deuxième partie : La deuxième partie de la demande de dérogation mineure a pour objectif d'accepter une marge de recul latérale de 0.43m pour le silo et 3.82m pour la grange existant suite à une demande de lotissement.

**La réglementation en vigueur :**

La réglementation en vigueur exige un minimum de 10m en marge arrière.  
La réglementation en vigueur exige un minimum de 5m en marge latéral.

**Identification du site concerné :**

L'immeuble est situé au 2815, chemin Lower Concession, lot 5 806 189 du cadastre officiel du Québec, propriété de Monsieur Fred Ovans.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur le présent demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil stipulée ci-dessus.

Donné à Ormstown ce 15<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 2019.

  
George Lazurka  
Directeur général et secrétaire-trésorier